

## RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 551-P2

### 2<sup>e</sup> PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME 475 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'INTEGRER UN SOUS-GROUPE D'USAGE DANS UNE AIRE D'AFFECTION

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'** un citoyen a approché la municipalité pour obtenir le droit d'opérer un service de réparation de l'automobile dans son bâtiment accessoire sur ton terrain résidentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le sous-groupe d'usage « commercial et service » dans l'aire d'affectation « agrodynamique » n'autorise que les services des activités professionnelles comme usage complémentaire à l'intérieur des résidences ;

**CONSIDÉRANT QU'** qu'une consultation publique a été tenue le 7 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Perreault  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 551-P2 est et soit adopté  
et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 NUMERO ET TITRE DU REGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 551-P2 et s'intitule « *2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un sous-groupe d'usage dans une aire d'affectation* ».

Article 2 USAGE PERMIS SELON LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La figure 7.3.1 intitulée « Figure 7.3.1 : Les usages autorisés et les grandes affectations du territoire » est modifiée. La modification consiste à ajouter, après le premier alinéa de la note 5, le texte suivant :

*« De façon spécifique, seul le sous-groupe d'usage « Service de réparation de l'automobile » est permis sur le lot 4 146 932.*

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202203-013  
CE 7<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

Mario Beauchesne,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et secrétaire-trésorier